

Sujet : [INTERNET] Contribution Sassenage "PROJET Porte du Vercors"

De : > d.gerbe (par Internet) <d.gerbe@

Date : 17/02/2020 14:30

Pour : <ddt-se-observations-ep-e5@isere.gouv.fr>

Bonjour Madame la Commissaire,

En complément de ma contribution « Obs_RegistreSas_9.pdf »

Je pense toujours que l'on ne peut pas écrire « mise à l'air libre de la Petite Saône »

Phrase également reprise et écrite dans la synthèse N° 13 du Conseil Municipal de Sassenage du 10/02/2020

PièceB4_3_AnnexesIOTA.pdf



Fig. 7. Illustration de l'implantation du batardeau de la Petite Saône amont

De plus, le dernier planning provisoire de réalisation induit le fait que la petite Saône amont ne serait pas connectée à l'avenue Métropolitaine car les noues envisagées ne seraient pas réalisées lors de la phase 1.

Ainsi, le batardeau de retenue créé et dimensionné pour un événement trentennal à pour condition aval favorable de fuite vers la Petite Saône aval. Cette condition n'est pas contraignante puisque la buse existante (non changée) sous les Papes a un débit de 0,75 m³/s (donc supérieur au débit de fuite acceptée de 0,40 m³/s).





Fig. 9. Localisation de la Petite Saône amont découverte

Cet aménagement a pour objectif d'intercepter et de remettre à l'air libre les eaux claires de temps sec et les événements pluvieux fréquents par la création d'une dérivation (défecteur) du collecteur EP au niveau du carrefour rue du Colonel Manhès/rue Joseph Bertoin tout en maintenant le collecteur existant. Un filet d'eau permanent permettra le maintien d'un écosystème aquatique et végétal dans le bassin.

A noter que la METRO fait part de dysfonctionnements du réseau actuel au droit du carrefour entre la rue du Colonel Manhès et la rue Joseph Bertoin. Par conséquent, il faudrait envisager un prolongement de la dérivation de la Petite Saône amont jusqu'à ce secteur.

La figure ci-dessous illustre l'implémentation de ce bassin linéaire par rapport au réseau EP existant.

Quelles sont les actions prévues avant de construire ?

La Petite Saône restant dans son busage alimenté par un filet d'eau un « fosse » qui sert à évacuer les eaux pluviales et de ruissellement des constructions...

Celles-ci traitées ou pas, irons alimenter le busage aval de la Petite Saône et ceci avant la rue de l'Argentière...

Resume-non-technique-PV.pdf

L'aménagement engendrera globalement une augmentation de l'imperméabilisation des sols à l'origine d'une augmentation des volumes ruisselés. Sans mesures spécifiques, cela pourrait s'accompagner d'une modification de l'hydrologie des cours d'eau (augmentation des débits de pointe) et en conséquence d'une aggravation du risque inondation en aval.

L'ensemble de ces aménagements permettent d'améliorer de manière significative la situation actuelle en réduisant l'aléa inondation sans toutefois pouvoir le supprimer totalement pour les occurrences exceptionnelles.

PièceB4_1_Dossier_incidence_loi_eau.pdf



- La sécurité avant les constructions pour le secteur aval !
- Le Vivier
- Fontaine Du Curée
- ...
- Pipeline...
- ...



Nous ne pouvons que constater le manque d'information claire et précise. La demande de se positionner sur des éventuels scénarios crée des problèmes de compréhension à tous les niveaux.

De même lors de la réunion que vous avez provoquée à Fontaine, un Fontainois vous a demandé quelles seront les formes, les hauteurs des bâtiments à Fontaine, il n'y a pas eu de réponse claire. Idem pour la voie vélo...

Comment la population peut-elle se prononcer sans maquette, sans un projet clairement défini, et sur un dossier technique contenant des milliers de pages et de renvois incluant des informations caduques ?

Merci de m'avoir lu.
Daniel Gerbe